

13 déc 2013 -13:35

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2013

Participation belge à la 13e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement

La Belgique a approuvé la participation belge à la treizième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD-13) pour la période 2014-2016.

La participation de la Belgique dans le Fonds africain de développement s'élève à 2,06% de la reconstitution, correspondant à un montant de 103.996.520 euros. Les négociations relatives au FAD-13 se sont déroulées à Paris les 25 et 26 septembre derniers.

La Belgique bénéficiera également d'une ristourne dans le cadre du mécanisme d'encaissement accéléré.

Le Fonds Africain de développement est une institution financière internationale, qui a été créée en 1972 et qui est administrée par la Banque africaine de développement. Il a commencé ses activités opérationnelles en 1974. Son objectif est d'aider au développement économique et social des pays africains les plus pauvres et de lutter contre la pauvreté en Afrique par l'octroi de prêts à très long terme et sans intérêt. La Belgique est devenue membre du FAD en juillet 1974. Elle a contribué à chacune des opérations de reconstitution des ressources.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,
chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des Entreprises publiques et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11